

Séance du mardi 06 décembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	34	36

Date de la convocation
29 novembre 2016

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication

07 décembre 2016

L'an deux mille seize et le mardi six décembre les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROULLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FITAN Jacques, FEUILLET-GALABERT Patricia, DUPOUY André, LANNE-SOUBIRAN : Jocelyne SANSON (suppléante de IMBERT Yves), LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, GARET Gilles, LARRIEU Edith, COMBRES Roger, HAMEL Bernard, LAPEYRE Josiane, MARQUE Magali, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (suppléante de TARTAS Jacques), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), LE HOUGA : MENACQ Bernard (pouvoir à SANSON Jocelyne), MANCIET Aline (pouvoir à FEUILLET-GALABERT Patricia), TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par WEEVERS Cornélia).

Absents : LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MANCIET : MUNOZ Sophie et SOULES Philippe.

OBJET DE LA DELIBERATION : Voirie, remplacement d'un camion

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire des échanges survenus en commission « Finances et personnel » le 22 novembre 2016 et la proposition de remplacer un camion du service voirie. Elle expose ensuite à l'assemblée l'offre retenue. Cette dernière consiste en l'acquisition d'un camion d'occasion de la marque Renault, modèle Midlum 220.16, auprès du garage DUCOS à Campagne d'Armagnac pour un montant de 35 000 euros H.T. auquel il conviendra de déduire la reprise du camion à remplacer évalué à 2 000 euros H.T.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le remplacement d'un camion du service voirie dans les conditions ci-dessus énoncées,

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,




Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.